

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :  
D\_2023\_10\_2

L' an deux mille vingt trois, le mercredi 20 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire A la Salle du Conseil de la Mairie à TIERCELET, sous la présidence de Monsieur KARLESKIND Frédéric, Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 12

Date de convocation du : 15 Décembre 2023

Présents : 9

**Présents** : Monsieur BISCARO Robert, Monsieur DI MARTINO Emmanuel, Madame FALCIONI née PREVOST Raymonde, Monsieur GEORGEL Romain, Madame HEILIG née GOGUELY NADINE, Monsieur HEILIG Pascal, Madame HENNER née LEDIG Anne, Monsieur KARLESKIND Frédéric, Monsieur KUBIAK Claude

Votants : 9

**Absent(s)** : Monsieur DE ANGELIS Fabien, Madame DI GENNARO Marine

**Objet : BILAN DE LA  
CONCERTATION MENEES  
DANS LE CADRE DE LA  
REVISION DU POS DE LA  
COMMUNE DE TIERCELET  
ET SA TRANSFORMATION  
EN PLU**

**Excusé(s)** : Madame RAMA née LIA Catia

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Claude KUBIAK

**Monsieur le maire rappelle au conseil municipal** que cette délibération est un corollaire de la délibération arrêtant le projet de PLU de la commune.

**La commune de Tiercelet** a décidé de réviser le Plan d'Occupation des Sols dont elle disposait et de le transformer en Plan local d'Urbanisme par une délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2015.

Les modalités de la concertation suivantes avaient alors été définies :

Diffusion de documents d'information aux étapes clés de la procédure  
Mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la mairie  
Réunions publiques, avant l'arrêt du projet.

La concertation s'est effectivement tenue conformément à ce qui avait été défini lors de la prescription. En annexe de la présente délibération est détaillée la tenue des différentes modalités de la concertation justifiant d'une bonne information et association de la population de Tiercelet au projet de révision du POS et sa transformation en PLU.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103.2 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Tiercelet en date du 23 juin 2015 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et engageant la concertation ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du XXX arrêtant le projet de révision du POS et sa transformation en PLU.

**VU** le bilan présenté par le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**Prend acte** de cette concertation, et décide de poursuivre la procédure de révision du POS et sa transformation en PLU.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Conformément aux articles R.153.3, elle fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Tiercelet.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 20/12/2023, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 21/12/2023

Fait et délibéré les jours, mois et ans  
susdits.  
Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,  
Frédéric KARLESKIND